



INTERVENTION FSU SUR LA FORMATION

Quelle formation pour quel enseignant ?

Voilà ce à quoi doit répondre la formation initiale. Au cours de cette période de crise épidémique, il nous a été donné à voir toutes les facettes de ce métier et combien être bien préparé à s'adapter tout à la fois au contexte et aux besoins, est indispensable à l'exercice ce métier. Nous avons vu combien ce métier est exigeant par ce qu'on en voit et par ce qu'on n'en voit pas et chacun aura pu comprendre qu'enseigner ne consiste pas à donner des fiches. Il s'agit bien d'une professionnalité et d'un professionnalisme et cela s'apprend.

Or, nous ne comprenons pas l'organisation à venir de la formation dans sa visée formatrice. Les éléments nous sont donnés au compte-goutte et malgré les relances de groupes de travail en groupes de travail, nous ne comprenons toujours pas le fonctionnement de l'alternance, l'articulation théorique et pratique, la progressivité des stages, le contenu de la formation, ni même la rémunération des étudiants puis des fonctionnaires stagiaires.

Aussi, pour nous ce texte arrive bien trop tôt en CTM, alors que le travail dans son entier n'est pas abouti. Nous demandons l'annulation de cette réforme qui ne répond pas aux exigences de ce métier et à tout le moins nous demandons le retrait de ce texte.

Vous le savez la FSU est favorable aux stages d'observation et de pratique accompagnée et valide une formation avec des allées-venues entre théorie et pratique avec une juste place pour l'analyse de la pratique. En revanche nous nous opposons fermement à l'utilisation d'étudiants comme moyen d'enseignement.

La mise sur le terrain d'étudiants avant toute vérification par le concours risque d'être instrumentalisée en considérant que cela teint lieu de formation. On imagine assez bien qu'on en appellera à notre bon sens ou au pragmatisme pour employer comme contractuels des étudiants qui n'auraient pas le concours, mais qui auraient été en responsabilité de classe alimentant ainsi la précarité au détriment du recrutement de titulaires.

De plus pour la FSU, il y a une confusion entre formation universitaire préparant à un master et formation professionnalisante qui se situe après le master.

Si les années de master MEEF peuvent comprendre des stages d'observation ou de pratique accompagnée pour la FSU, c'est bien la première année d'enseignement à l'issue du concours qui est l'année de formation qui allie formation théorique et pratique. C'est cette année qui sera celle d'un fonctionnaire stagiaire où tout doit être fait pour parfaire la formation, ce qui s'oppose à une mise à temps plein sur la classe. L'entrée dans le métier doit être progressive, il ne saurait être question d'avoir des fonctionnaires stagiaires à temps plein dans les classes à l'issue de 2 années de master dont on sait qu'elles devront répondre aux objectifs multiples de préparation au master, au concours et à des apports théoriques et d'analyse de pratiques. En deux ans, cela ne peut suffire à bien former au métier d'enseignant, c'est donc bien l'année post-concours qui doit être consacrée à la formation initiale et qui doit être professionnalisante et c'est là où doit se situer le stage en responsabilité.

Vous comprendrez qu'au vu de l'enjeu sur la formation des enseignants, les textes aujourd'hui proposés n'y répondent pas et semblent au contraire s'éloigner de la préoccupation qui devrait être la nôtre de préparer les futurs enseignants à un métier oh combien précieux pour la société.